



Handicap autisme
accompagnement
respect et partage

Parcours de vie : avancer ensemble !

Projet Associatif Association Haarp 2023 - 2027

Validé à l'Assemblée générale du samedi 3 juin 2023



Le mot du président

L'Association Haarp a décidé de se doter d'un nouveau projet associatif. C'est un acte important. Il s'agit de prendre acte des évolutions intervenues, ces dernières années, dans les champs de l'autisme, du handicap mental et psychique et plus généralement dans l'ensemble du secteur médico-social. La transformation de l'offre médico-sociale, l'inclusion, l'autodétermination et la citoyenneté y sont, à juste titre, devenues des thématiques majeures. Notre projet associatif doit refléter explicitement l'actualisation de notre activité engagée dans ces différents domaines.

Nous partageons l'idée que les enfants, adolescents ou adultes que nous accompagnons sont pleinement partie intégrante de la société et qu'avec leurs spécificités ils doivent y être reconnus. Notre accompagnement doit être conforme à cette préoccupation majeure qui doit désormais marquer fortement l'activité de tous nos établissements.

Ce faisant nous restons fidèles à nos valeurs fondatrices, et nous les réaffirmons et les précisons. Solidarité, respect de la dignité de chacun, tolérance, non-discrimination et laïcité doivent sous-tendre toute notre démarche. Plus encore, nous considérons que c'est autour de chaque personne considérée dans sa singularité irréductible que doit s'organiser notre accompagnement. Ainsi, nous accordons une importance majeure aux projets personnalisés qui permettent à chacun d'avancer au mieux de ses capacités et de sa volonté.

Dans le domaine des projets de développement, la réorientation des politiques publiques implique de nouvelles approches avec l'obligation de répondre via des appels à projets ou à manifestation d'intérêt (AMI) initiés par les autorités de tarification.

Ces règles du jeu modifiées appellent, de notre part, une capacité d'anticipation beaucoup plus grande et une rapidité d'adaptation pour susciter et concrétiser des projets répondant aux besoins. C'est un enjeu majeur pour les années qui viennent. Il figurera désormais au rang de nos priorités.

Avec ce projet associatif et les orientations stratégiques qui en découlent, nous voulons nous donner les moyens d'être pleinement à l'initiative au service des enfants et des adultes en situation de handicap que nous accompagnons.

*Alain OBADIA
Président de l'Association Haarp*



Un projet fédérateur pour réussir la transformation de l'offre

Le projet fédérateur, voulu par l'Association Haarp, repose, en priorité, sur un engagement associatif en mesure de proposer un accompagnement répondant aux besoins des personnes en situation de handicap. Pour cela, il est primordial de pouvoir écouter et comprendre les besoins quels qu'en soient les modes d'expression. L'association promeut l'autodétermination.

L'inclusion dans la société s'inscrit au cœur du projet fédérateur et trouve son sens, par une déclinaison effective, dans les actions et les accompagnements proposés par l'Association Haarp.

Fédérer, c'est aussi donner **une place essentielle aux familles** des personnes accompagnées pour les rassurer en coconstruisant le parcours de leur proche.

Le projet fédérateur de l'Association Haarp doit s'ancrer dans les pratiques professionnelles et pour cela il convient de décliner, dans les projets des établissements, les orientations associatives.

Proposer de fédérer pour mieux répondre à **la transformation de l'offre** et s'ouvrir au milieu ordinaire, c'est aussi établir des relations de collaboration à l'échelle territoriale. Les partenariats institutionnels ou associatifs doivent pouvoir trouver leur place dans le projet de l'Association Haarp pour en enrichir le rayonnement.

Pour fédérer autour d'un projet, il est nécessaire de consolider la dimension politique de l'association et pour cela ouvrir le Conseil d'Administration à de nouvelles compétences.

En résumé fédérer, c'est partager l'engagement associatif avec toutes les parties prenantes en leur permettant de participer, collaborer, s'impliquer pour que la transformation de l'offre se décline en adéquation avec les besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

La démarche participative du projet associatif

Pour ce projet associatif, l'Association Haarp a choisi de rechercher l'implication et la contribution de toutes les parties prenantes de ses actions : administrateurs, personnes accompagnées, familles, directions et partenaires institutionnels. Plus de 146 personnes ont répondu dont 78 personnes en situation de handicap et 43 familles.

Durant l'année 2022, l'Association Haarp a engagé les travaux de réécriture de son projet associatif 2023-2027, en prenant en compte ces contributions.

Par cette réécriture du projet associatif, l'association aspire à améliorer son impact social, et apporter des solutions à la hauteur des besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Quelques éléments de commentaires tirés des questionnaires sont présentés sous la forme d'un SWOT.



Forces

- Association saine et bien gérée avec un fort potentiel d'évolution.
- Un conseil d'administration impliqué dans une association à taille humaine.
- Une implication locale forte.
- L'engagement et la capacité à se mobiliser pour les projets à destination des personnes accompagnées.
- Des directions d'établissement engagées dans les prises en charge aux côtés des professionnels de terrain.



Faiblesses

- Difficultés à recruter.
- Insuffisance de mutualisation entre les établissements.
- Manque de certification/professionnalisation de certaines catégories des professionnels.
- Manque d'adhérents et bénévoles.
- Manque de conventions partenariales.



Opportunités

- Une association en prise de conscience pour une amélioration de ses fonctionnements.
- Envie de faire bouger les choses.
- Réflexion sur le devenir et vieillissement des adultes autistes.
- Coopération avec des associations voisines partageant les mêmes valeurs.
- Le changement porté pour relever les défis d'évolution tout en respectant les personnes accompagnées.



Menaces

- La dévalorisation salariale et des valeurs du personnel Médico-Social par les pratiques publiques.
- Forte inflation des coûts et des prestations.
- Conventions et réglementations défavorables.
- Vigilance sur les appels à projets.
- Réduction par nos financeurs des moyens mis à notre disposition.



Notre identité associative



Les adhérents



600 familles et tuteurs

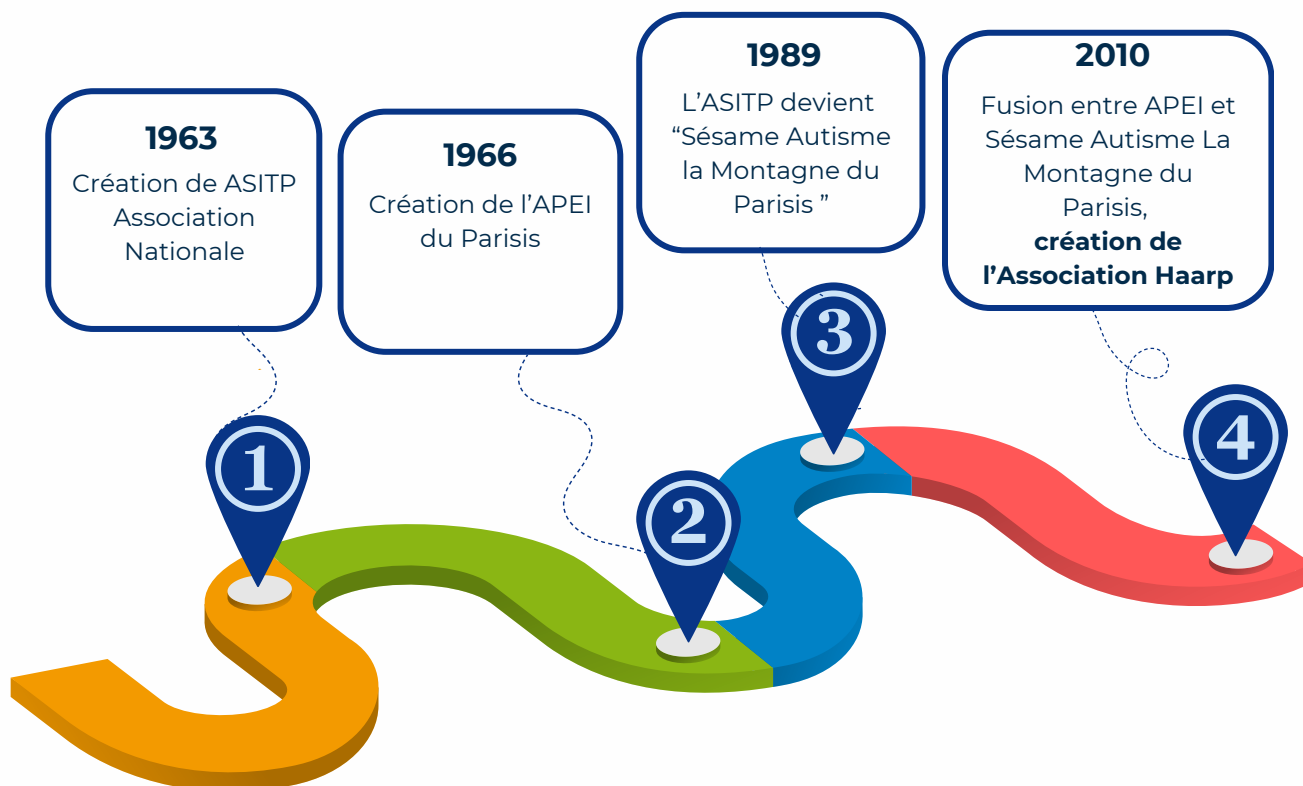


11 établissements

+ de 600 personnes en situation de handicap accueillies et/ou accompagnées



450 professionnels





Le développement de l'Association Haarp

1966 : Création de l'APEI du Parisis

1981 : L'APEI ouvre le foyer d'Hébergement Le Grand Cèdre

1986 : L'ASITP ouvre le SAVS et un Foyer "Le Château"

1991 : L'APEI ouvre l'Accueil de jour Le Grand Cèdre

2006 : Ouverture du Foyer de vie Le Grand Cèdre

2010 -2016 : Absorption des établissements du Vexin

2017 : Fusion entre L'APEI "Les Sources" et L'Association Haarp

1963 : Création de ASITP Association Nationale

1970 : L'APEI ouvre l'IME Le Clos du Parisis

1984 : L'ASITP ouvre le CAT La Montagne

1989 : L'ASITP devient "Sésame Autisme la Montagne du Parisis"

2003 : Création de l'Accueil de jour La Montagne

2010 : **Création de l'Association Haarp**

2015 : Fusion entre l'ADAIM et L'Association Haarp (ESAT d'Ezanville)

2018 : Fusion entre l'Association "La Chamade" et L'Association Haarp

Nos établissements et services

Etablissements adultes

- EANM **Le Grand Cèdre** - Montigny-Les-Cormeilles

Foyer d'hébergement
Foyer de vie
Accueil de jour

- EAM **La Montagne** - Cormeilles-en-Parisis

Foyer médicalisé
Foyer de vie
Accueil de jour médicalisé et non-médicalisé

- EAM **La Haie Vive-Chars**

Foyer médicalisé
Foyer de vie
Accueil de jour non-médicalisé

- ESAT **La Montagne** - Cormeilles-en-Parisis

- ESAT **Ezanville** - Ezanville

- SAVS **La Montagne** - Franconville



Etablissements enfants

- IME **La Chamade** - Herblay

Externat et Internat de semaine
Service d'accueil temporaire

- IME **Le Clos du Parisis** - Montigny-Les-Cormeilles

Externat
Service d'accueil temporaire
Plateforme de scolarisation mutualisée
Service d'accueil renforcé à Taverny

- IME IMPRO **Les Sources** - Ermont

Externat et Internat de semaine

- IME EMP **Les Sources** - Franconville

Externat

- SESSAD **Les Sources** - Ermont



Nos valeurs

LE RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

L'Association Haarp est une association humaniste qui s'engage au respect de la personne accompagnée par une écoute interactive de ses souhaits et volontés afin d'y répondre au mieux.

LA NON- DISCRIMINATION

Chacun étant égal à tous, aucune discrimination liée notamment au handicap, à l'origine ethnique ou au genre n'est admise.

LA SOLIDARITÉ

L'Association promeut la solidarité et l'esprit d'entraide en direction des personnes vulnérables, de leur famille et entre tous ses acteurs. Elle inscrit son action dans le respect de l'autre et dans le vivre ensemble.

LA TOLÉRANCE

La tolérance est une attitude qui donne de l'indépendance à chacun et permet l'évolution vers une meilleure autonomie.

LA LAÏCITÉ

Elle garantit la liberté de conscience. Elle implique l'acceptation de toutes les opinions, convictions et religions et de tous les comportements qui respectent l'autre dans le cadre des lois en vigueur. Elle n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une.



Nos principes

L'association est indépendante : Elle reste maîtresse de son projet, de ses actions, de son fonctionnement et de sa gouvernance, dans le respect des lois qui la régissent et des engagements pris avec les financeurs.

Les personnes accompagnées sont au centre de l'engagement associatif et du fonctionnement des établissements et services : L'association joue un rôle actif pour favoriser la mise en oeuvre de cette orientation et pour soutenir les efforts des professionnels.

Le respect de chacun dans sa différence : Ecoute et prise en compte des besoins et des choix des personnes.

L'Association Haarp fonde ses actions dans le respect absolu de la bienveillance des personnes.



La dimension éthique, c'est à dire l'ensemble des conceptions morales au coeur des valeurs de l'association, est un fondement essentiel de la démarche de l'Association Haarp.

Association en articulation entre militants et professionnels : Le fait associatif génère une articulation nécessaire entre militants et professionnels dont les rôles sont évidemment différents mais complémentaires. Le respect des fonctions et des responsabilités de chacun doit être assuré. Pour autant, les militants doivent avoir le souci de soutenir le travail des professionnels et ces derniers doivent contribuer à faire connaître leur rôle, les orientations et les initiatives de l'association. La définition claire des responsabilités de chacun n'exclut pas cependant la possibilité pour un professionnel de contribuer, sous des formes adaptées, à l'engagement associatif.

Qualité de vie au sein de l'Association Haarp : La qualité de vie pour les personnes accueillies et la qualité de vie associative sont des préoccupations centrales dans l'organisation et le fonctionnement de l'Association Haarp. Pour les professionnels, la qualité de vie au travail revêt une importance essentielle pour assurer le meilleur accompagnement des personnes.

L'écoute et le soutien aux familles sont des priorités majeures de l'action associative. L'Association Haarp oriente et reste à l'écoute.

Nos principes



Nos engagements

PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Appliquer l'autodétermination des personnes accompagnées en favorisant leur expression et leur participation active.
Adapter les supports de communication.
Assurer un accompagnement souple et modulaire dans un cadre professionnel sécurisé.
Rechercher en permanence les moyens d'éviter les ruptures de parcours.
Favoriser et développer l'inclusion.

FAMILLES

Assurer la coordination : famille / établissement / association.
Accueillir les nouvelles familles.
Soutenir les représentants des familles au sein des CVS.
Proposer des solutions de répit pour répondre aux besoins des familles.

ADHÉRENTS ET BÉNÉVOLES

Assurer une communication sur les actions associatives menées.
Développer des actions entre adhérents, bénévoles, professionnels, et le Conseil d'Administration.
Proposer des espaces débats sur des thématiques.

PROFESSIONNELS

Renforcer la dynamique Gouvernance - Dirigeance pour une démarche collaborative.
Accompagner le changement au sein des établissements.
Agir pour la reconnaissance des compétences et de l'engagement des professionnels.
Renforcer une communication entre gouvernance et professionnels.
Favoriser la formation professionnelle.

POUVOIRS PUBLICS ET FINANCEURS

Maintenir le dialogue de gestion avec les financeurs.
Représenter l'intérêt des personnes accompagnées au sein des instances politiques et des institutions.
Assurer un devoir d'alerte auprès des pouvoirs publics.
Agir auprès des pouvoirs publics pour organiser la transformation de l'offre en tenant compte des besoins.

PARTENAIRES ET MÉCÈNES

Rechercher les partenaires nécessaires au développement des actions de l'Association Haarp.
Formaliser les partenariats par des conventions.
Rechercher en permanence des relais avec le milieu économique ordinaire.
Appliquer les normes de Responsabilité Sociales des Entreprises.

Les axes du plan stratégique





Le projet associatif et les modalités de suivi du plan stratégique

La volonté de l'Association Haarp est de poursuivre la dynamique participative initiée lors de la préparation du projet associatif et du plan stratégique.

Une procédure de suivi du projet associatif et du plan stratégique sera appliquée chaque année. Ses résultats feront l'objet d'un rapport annuel présenté en Assemblée Générale.

Pour réaliser ce suivi, l'Association Haarp fait le choix de se doter :

- 1) **D'un comité stratégique** au sein duquel seront représentées les différentes parties prenantes. Ce comité aura pour mission de piloter et de suivre l'avancement du plan stratégique. Il effectue des arbitrages stratégiques.
- 2) **D'un COMEX spécifique** au sein duquel seront abordées les actions réalisées par les établissements et remontées au comité stratégique.
- 3) **De groupes de travail** au sein des établissements afin de mettre en oeuvre les actions du plan stratégique.
- 4) **Un questionnaire de satisfaction** sera adressé, tous les deux ans, aux personnes accompagnées, aux familles, aux partenaires, aux administrateurs mais aussi à tous les professionnels pour mesurer l'efficacité de la mise en oeuvre du Projet Associatif et du Plan Stratégique.

L'évaluation du projet associatif et stratégique sera examinée chaque année lors de l'Assemblée Générale afin de présenter l'avancement du plan stratégique. Si des modifications devraient apparaître dans le projet associatif alors une nouvelle version serait validée lors d'une Assemblée Générale et annotée sur le document.



Conclusion

La démarche engagée par l'Association Haarp à travers ce projet associatif, pose le cadre d'une dynamique nouvelle pour réussir l'évolution nécessaire tout en restant fidèle à des valeurs et à des principes affirmés.

Au cœur du projet associatif, la démarche inclusive est fondamentale dans la mesure où elle respecte toujours la singularité de chacun dans sa différence quel que soit son handicap. Faire de la participation des personnes accompagnées et de leurs familles une base de développement au plus près des besoins en osant l'expérimentation et l'innovation comme moyen d'agir autrement.

Le resserrement des liens avec les familles est un choix de l'Association Haarp, compte tenu de son histoire et surtout de l'engagement des parents et amis qui ont permis le développement de ses actions dans le secteur du handicap enfants et adultes.

La réussite du projet associatif nécessite une synergie entre les administrateurs, les militants et les professionnels, qu'il conviendra de toujours rendre active. L'Association Haarp a fait le choix d'une démarche participative pour la préparation du projet associatif et ainsi permettre le rayonnement nécessaire à sa mise en œuvre.

L'Association Haarp évolue dans un écosystème médicosocial en lien avec son environnement social dans un contexte sociétal en pleine mutation.



Lexique

Haarp : Handicap, Autisme, Association Réunie du Parisis

SWOT : Strenghths, weaknesses, opportunities, threaths en anglais
Forces, faiblesses, opportunités, menaces en français

ASITP : Association au Services des Inadaptés présentant des Troubles de la Personnalité

APEI : Association de Parents et d'Enfants Inadaptés

EANM : Établissement d'Accueil Non Médicalisé

EAM : Établissement d'Accueil Médicalisé

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

CAT : Centre d'Aide par le Travail

ADAIM : Association d'Aide A l'Installation au Maroc

ESAT : Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail

IME : Institut-Médico-Éducatif

IMPRO : Institut Médico-Professionnel

EMP : Externat Médico-Pédagogique

SESSAD : Service d'Education Spécialisé et de Soins A Domicile



Siège Social

31, route Stratégique - 95240 Corneilles-en-Parisis

communication@haarp.fr



@AssociationHaarp



Association Haarp



www.haarp.fr

